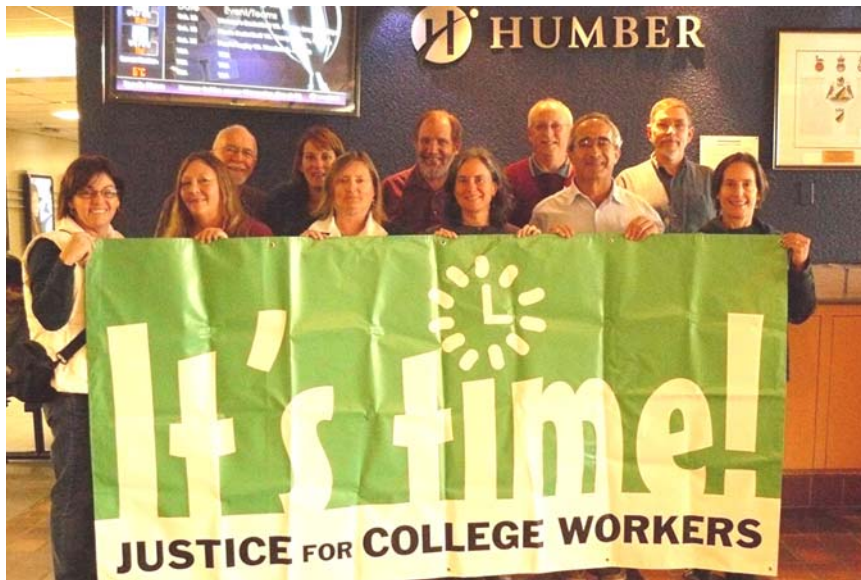


Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'informations pour les employés à temps partiel et de session des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis

Les recruteurs font signer les cartes syndicales à mesure que le SEFPO se prépare à déposer de nouvelles demandes



Faisant partie de l'équipe de recrutement du SEFPO au collège Humber à Toronto (de gauche à droite) : Candy Lindsay, vice-présidente, Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT); Deb Cooper, présidente, section locale 563 (Humber - Personnel de soutien); John Huot, Humber - Personnel scolaire (retraité); Martha Josephian, agente des campagnes du SEFPO; Terry Bedford, trésorier, section locale 563; Paul Michaud, section locale 562 (Humber - Personnel scolaire); Michelle Albert, personnel, section locale 562; Dave Camp, délégué syndical principal, section locale 563; Roger Couvrette, président, OPSECAAT; Orville Getz, président, section locale 562; Pam Johnson, personnel scolaire à temps partiel, collège Humber.

Quand vous lisez cette publication, les recruteurs du SEFPO se retrouvent de nouveau sur les campus des collèges d'un bout à l'autre de l'Ontario pour faire signer les cartes syndicales à davantage de travailleurs à temps partiel et de session.

« À l'heure actuelle, nous faisons tous nos efforts pour faire signer les cartes syndicales afin de déclencher les votes en vertu de la nouvelle *Loi sur la négociation collective dans les collèges* qui a été adoptée le 8 octobre, » a déclaré Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO. « Bien que nous puissions continuer à discuter avec les collèges à propos des demandes d'accréditation que nous avons déposées en avril, on ne peut pas garantir quand – ou si – nous allons réussir.

« Le plus rapide et le plus efficace, c'est tout simplement

Suite à la page 2

de faire signer plus de cartes syndicales et de refaire les demandes en vertu de la nouvelle loi, » a-t-il continué. « De cette manière, nous pouvons éviter les tactiques dilatoires de l'employeur et passer aux votes dans les plus brefs délais. »

Le 11 avril 2008, le SEFPO avait déposé deux demandes d'accréditation auprès de la Commission des relations de travail de l'Ontario. Armé des milliers de cartes syndicales signées par les travailleurs à temps partiel et de session, le syndicat avait demandé à la Commission d'ordonner deux votes : l'un pour le personnel scolaire à temps partiel et de session, et l'autre pour le personnel de soutien à temps partiel.

Les collègues, ainsi que le gouvernement de l'Ontario, avaient considéré les demandes prématurées, alors qu'une nouvelle loi visant à créer un cadre juridique allait être adoptée (quoi que personne ne sache quand). La Commission avait refusé d'ordonner les votes.

Par la suite, le syndicat a fait des efforts intensifs de pression politique. En conséquence, le gouvernement McGuinty a introduit rapidement le projet de loi 90, visant à reconnaître les droits de négociation des travailleurs à temps partiels. Le projet est devenu loi quatre mois plus tard.

Quand le SEFPO a déposé les demandes d'accréditation en avril, il avait en sa possession suffisamment de cartes signées qui dépassaient la limite généralement acceptée (35 pour cent) pour déclencher un vote. Toutefois, de nombreux travailleurs qui étaient employés par les collèges en avril ne le sont plus aujourd'hui. Cela veut dire qu'ils ne peuvent pas être inclus dans une nouvelle demande d'accréditation.

Les travailleurs qui ont déjà signé une carte syndicale du SEFPO et qui sont toujours employés par les collègues seront inclus dans les nouvelles



Claude Lacelle, recruteur principal infatigable du SEFPO au collège Algonquin à Ottawa, ajoute les noms des travailleurs qui viennent de signer des cartes à sa base de données confidentielle.

demandes, accompagnés des cartes signées par les nouveaux employés.

À l'heure actuelle, le syndicat communique avec tous les travailleurs ayant déjà signé une carte syndicale pour confirmer qu'ils travaillent toujours dans les collèges.

« La rotation en personnel d'un trimestre à l'autre est assez élevée parmi les travailleurs à temps partiel, mais nous sommes presque certains qu'il nous manque simplement des centaines, et non pas des milliers, de cartes pour déclencher les votes, » a continué Thomas. « Selon ce que nous avons fait au début de l'année, nous pourrions sans aucun doute faire signer un nombre suffisant de cartes et bien plus, et ce, en très peu de temps. »

Tous les détails sur la campagne de recrutement du SEFPO – y compris les renseignements sur les différentes façons de signer une carte syndicale – sont publiés sur le site Web au www.collegeworkers.org.

Pour consulter tous les détails sur la campagne du SEFPO visant à obtenir les droits syndicaux pour les travailleurs à temps partiel et de session dans les collèges communautaires de l'Ontario, il suffit de passer au site Web ou d'appeler la ligne directe : www.collegeworkers.org ou 1-866-811-7274.

Distribution autorisée par Roger Couvrette, président de l'Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT), et par Warren (Smokey) Thomas, président du Syndicat de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

